



DECLARATION CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 27 JUIN 2025

Nous prenons la parole aujourd'hui pour alerter solennellement sur la politique de réduction drastique de l'offre de soins en psychiatrie menée actuellement au sein du CH Lavour, politique dont les conséquences humaines, cliniques, professionnelles et territoriales sont gravissimes.

Depuis plusieurs mois, nous assistons à un démantèlement progressif et méthodique de notre offre de soins en psychiatrie : fermeture de Fiac, fermeture du Ramel avec projet de vendre les murs, réduction des lits à la Serène, suppressions de postes.

Aujourd'hui, c'est au tour de La Gravette, service de soins qui accueille des patients de longue évolution, dits chroniques.

Il est prévu une réduction de 27 à 12 lits, la suppression totale de l'équipe d'aides soignantes, la suppression de la quasi moitié de l'équipe infirmières, bref, l'extinction lente d'une unité à haute valeur humaine et clinique, comme souligné par nombreux interlocuteurs dont des psychiatres, l'UNAFAM81 mais aussi par le rapport du CGLPL lors de sa dernière visite sur le Centre Psychothérapique Philippe PINEL.

Ce que nous dénonçons aujourd'hui, ce n'est pas qu'une simple réorganisation. C'est une violence institutionnelle, un abandon en règle de la mission de service public en psychiatrie et un profond mépris pour les patients et les professionnels, qui, engagés jour après jour, accompagnent les patients les plus vulnérables, dans des parcours de soin souvent longs, complexes, fondés avant tout sur la relation.

La santé mentale a été déclarée Grande Cause nationale en 2024, de nombreuses institutions : du Comité consultatif national d'éthique au Contrôleur général des lieux de privation de liberté, en passant par la dernière mission parlementaire de deux députés, alertent sur l'état alarmant de la psychiatrie en France et demandent un arrêt immédiat des suppressions de lits. A Lavour, notre établissement prendrait le chemin inverse ?

C'est avec tristesse et beaucoup de colère que nous voyons le Centre Psychothérapique Philippe PINEL être défiguré et l'héritage précieux de M.AJZENBERG dilapidé.

L'équipe de la Gravette, que vous maltraitez depuis trop longtemps maintenant, déploie une psychiatrie vivante et soignante, orientée par des activités thérapeutiques portées par un collectif, dans lequel les patients trouvent place, citoyenneté et accompagnement, le temps nécessaire.

Le directeur affirme s'appuyer sur le projet de pôle pour justifier ses décisions. Or, aucune mention de ces réductions n'y figure. Par ailleurs, aucun psychiatre, à l'exception du chef de pôle, n'a été informé ou associé à cette démarche, ils y sont même majoritairement opposés.

Les arguments avancés par la direction révèlent une stratégie de fermeture délibérée sur fond médico économique à peine déguisée.

Cette équipe sort d'un mouvement de grève qui a duré 6 mois à la suite duquel un protocole d'accord a été signé en octobre 2024. Ce document officiel n'est toujours pas décliné. Il prévoit de maintenir les effectifs infirmiers en récupérant le poste que la direction voulait initialement supprimer.

Depuis le mois de janvier, s'est rajouté dans ce service 2 départs infirmiers que la direction prétend ne pas arriver à remplacer. Or nous savons que le recrutement a été empêché, nous sommes en contact avec des candidats.

L'argument avancé maintenant par la direction est qu'un service de moyen à long séjour n'a plus sa place, car cela "chroniciserait" les patients.

Ce discours lorsqu'il est déconnecté du soin est profondément stigmatisant et dangereux !

Il nie la réalité de la maladie mentale, la singularité des trajectoires de vie, les parcours brisés, la réalité des situations complexes qui demandent du temps.

Alors oui, la façon de recevoir les patients peut parfois être toxique, avoir des effets très négatifs ou chronicisants et ce quelque soit le lieu.

Tout ce travail sur la remise en question des privations du quotidien, sur la liberté de circulation, sur les droits des patients, tout cela dépend de la qualité du projet de soin, pas de la durée de séjour !

Il dépend de la formation et de l'expérience des équipes, du nombre de soignants suffisants au chevet des patients. Il dépend des moyens que l'on donne aux équipes pour analyser leurs pratiques, ce que vous refusez de faire pour des raisons financières.

Le directeur et le chef de pôle parlent maintenant et ce sans concertation avec les autres psychiatres d'un virage vers l'urgence, avec la création d'un deuxième service d'admission, tout cela à priori pour désengorger les urgences de la Haute Garonne.

Mais que deviendront alors les patients Tarnais et leurs familles ?

Récemment, une dame vulnérable, prise en charge depuis plusieurs années à la Gravette à été mise à la porte de l'hôpital, à la rue ! Elle a été larguée dans un hôtel dans lequel elle est restée 2 nuits. Elle s'est ensuite réfugiée quelques heures aux urgences et a finalement passé la nuit sur le trottoir devant l'hôpital de Lavour !

Est-ce que c'est celui là le parcours de soin que nous souhaitons pour les patients ?

Et voilà que pour finir « d'achever » ce service, l'argument du temps médical est mis en avant !

La présence médicale ne se règle pas en supprimant des lits, ni en supprimant des postes paramédicaux, mais en donnant les moyens aux équipes pluridisciplinaires de travailler convenablement et en les mettant à contribution dans la réflexion, comme cela c'est fait jusqu'à peu.

Dire que nous manquons de médecins après avoir désorganisé les services, et fait des choix d'affectations là ou elles n'étaient pas indispensables, c'est prendre les conséquences pour des causes.

L'impasse est créée artificiellement pour justifier certaines intentions ! Y compris en refusant des candidatures médicales.

Nous demandons :

- Un moratoire immédiat sur la vente des bâtiments de la ferme thérapeutique du Ramel, ressource essentielle pour les soins à médiations, afin de permettre l'émergence de toutes possibilités de projet alternatif.
- L'abandon immédiat du projet de réduction du nombre de lits à La Gravette, le maintien intégral des postes aides-soignants et infirmiers ainsi que l'application des engagements pris dans le protocole de sortie de grève concernant cette unité de soins
- L'arrêt des décisions non concertées et leurs passages à l'acte. La réouverture d'un véritable débat de fond sur le projet de soins avec les usagers, les élus, la population et avec les professionnels aujourd'hui exclus des décisions et profondément atteints dans leur engagement professionnel.

Dans le contexte que nous venons d'évoquer et sur les bases des arguments développés, nous appelons solennellement le Conseil de surveillance à jouer pleinement son rôle de garant de l'intérêt général et de la qualité de la prise en charge des usagers du service public hospitalier.

Fait à Lavour le 27 juin 2025

Virginie PERILHOU membre du Conseil de Surveillance et secrétaire du CSE
Pour le bureau de la CGT du CH Lavour